L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 19 DECEMBRE 1869. 43e année—Vol. XLIII.

DUFOUR de LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 19 DECEMBRE.

VENTES AL'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par J. Dejan, jr, à la salle d'encan, 123 rue Gravier, à 11 heures—Vente régulière de Meubles de maison en de bureau, chaises, etc., à l'arrivée des steamers.

Par H. Scott, au No 45 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, habillements, lingerie et chapeaux.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 39 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

Par Louis Stern & Bros, à leur salle d'encan, rue de Chartres — bottes, souliers et brodequins, verrerie, etc.

Par O. Lésamont, au No 60 de la rue de Chartres—habillements d'hiver et chapeaux.

☞ Achetez vos cassonerie et chocolats chez M. Ernest Turpin, 94 Vieille-Levée

ESSAYEZ LES CIGARES DE
GEORGES ALCES,
185.....Rue des Remparts.....185

AUX AMIS DES BEAUX-ARTS.—*Attention!*—Signor Pandolfini est arrivé avec la plus belle collection de travaux d'art qui ait jamais été importée en cette ville : Statuettes en marbre de Carrare, pendules françaises en bronze, dorées et ou ormolu ; statuettes, piédestaux, argenterie plaquée ; magnifiques tableaux à l'huile et une belle collection d'articles de fantaisie et d'ornement. Une vente spéciale de ces articles sera faite mardi et mercredi, 21 et 22 décembre, à 11 heures du matin et à 7 heures du soir, dans la salle de vente de la rue du Camp, No 91, par MM. Mesliar et Thayer, encanteurs.

Chasseurs.—Lundi matin, 20 du courant, à 10 heures, MM. Louis Stern & Bros vendront, dans leur salle d'encan de la rue de Chartres No 16, 4'0 caisses de bottes, souliers et brodequins, bons pour messieurs, dames et enfants.

MM. Stern & Bros. vendront aussi, le même jour, à une heure de l'après-midi, un grand assortiment de verrerie et autres articles, dont on trouvera la liste à la page des encans. La vente des chasseurs est sans réserve.

THEATRES.

Aujourd'hui, Dimanche.

OPÉRA—Célimare le bien-aimé, comédie ; et le Sourd, opéra-comique.

ACADEMIE DE MUSIQUE. — Mary Stuart.

ST CHARLES—Hidden Hand.

CRESCENT-CITY MUSEUM—Nos 40 et 42, rue St Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

Affaire Troppman

On trouvera à la seconde page, de nouveaux détails sur cette affaire, la découverte du huitième cadavre, ainsi que sur le Troppman Belge.

Réclames, etc.

Pour les entrefilets appelant l'attention sur les annonces, voir la deuxième page.

Le Discours de Napoléon III.

Au milieu de l'agitation causée par le débordement des passions démagogiques dans les réunions électorales de Paris—ce grand volcan révolutionnaire aux éruptions chroniques—on attendait avec anxiété le discours d'ouverture des Chambres. Ce discours, que nos lecteurs connaissent déjà, forme un contraste saisissant avec le langage de ces clubs. Une grande dignité, un calme inébranlable, un sentiment profond de la force du gouvernement, une sincérité incontestable dans les propositions de réforme, tels sont les traits distinctifs de cette harangue, qui, par le style, sous aucun rapport, aux précédents discours de Napoléon III.

Quelle réponse éloquente aux fanfaronnades des orateurs de clubs que ces trois mots accentués d'une voix ferme et qui ont fait éclater des applaudissements frénétiques "L'ordre—j'en réponds"! Il n'y a plus de gouvernement, disaient les clubistes, parceque l'autorité laissait dire et laissait écrire ; oui, mais ils savaient bien qu'elle ne laisserait pas faire, aussi ne se présentait-il personne pour conduire l'assaut. Leur tactique était évidemment de pousser le gouvernement à quelque extrémité, afin de l'empêcher d'user de la voie des réformes qu'on doit—ils le comprennent bien—consolider l'empire. Mais Napoléon III, donnant un démenti à ceux qui espéraient que son intelligence, brisée, ne s'est laissé ni émouvoir, ni ébranler dans ses desseins, et il a formulé en politique dans ces paroles qui sont tout un programme :

"La France veut la liberté, mais avec l'ordre. Lorsque j'en réponds. Aidez moi, messieurs, à sauver la liberté, pour atteindre ce but, ménageons l'école destinée de la réaction et des théories révolutionnaires. Entre ceux qui prétendent tout conserver sans changements et ceux qui aspirent à tout renverser, il y a une place glorieuse à prendre."

Cette fois, l'Empereur ne s'en tient pas comme dans la lettre du 19 janvier, à une simple promesse ; il prend soin, au contraire, de formuler toute une série de réformes pratiques qui tendent toutes à agrandir la sphère d'action des électeurs en alléguant la responsabilité du gouvernement.

Il était impossible de mieux exprimer le désir d'une sérieuse conciliation entre le pouvoir exécutif et les représentants en vue de satisfaire aux besoins du pays. Tout esprit impartial doit rendre hommage à la sincérité du langage et des intentions de Napoléon III. On peut regretter qu'il n'ait pas jugé à propos d'aller au-devant des vœux de la France en prenant, il y a un an, ou au moins à l'époque des élections de mai, l'initiative des réformes auxquelles il consent aujourd hui ; mais, d'un autre côté, la crise que la France vient de traverser n'aura pas été sans enseignements, ni pour la majorité trop entichée de conservation ni pour la bourgeoisie trop encline à se laisser entraîner par son esprit frondeur dans le camp radical.

La nation a pu sonder le profondeur de l'abîme que creusaient une nouvelle révolution. La spectre rouge a fait une apparition très courte mais suffisante pour ramener l'opinion publique dans la voie de la raison, et sans provoquer de la part du gouvernement une réaction funeste.

Le discours impérial a dû désappointer les partis qui aspirent à la succession de l'empire, mais il a satisfait, sans aucun doute, les gens honnêtes, amis du véritable progrès. Déjà, nous voyons que le tiers-parti, qui est appelé à expliquer les réformes proposées, a vu grossir ses rangs par l'adjonction d'un grand nombre de députés appartenant à l'ancienne majorité monarchiste. Une nouvelle majorité va se former au sein de la Chambre et elle aura la mission glorieuse de travailler à ce que Napoléon III a appelé "le couronnement de l'édifice."

Tant le calme ambitionne, dans notre république que de centraliser tous les pouvoirs à Washington, le chef d'un empire n'hésite pas à proclamer le mot de décentralisation et à rendre au peuple qu'il gouverne l'exercice de ces "institutions libres qui sont l'honneur des pays civilisés."

L'EXACTITUDE DU BUDGET MUNICIPAL—Un de nos confrères, le *Picayune*, donne un exemple qui permet d'apprécier l'exactitude des évaluations contenues dans le budget municipal.

Le budget contient au chapitre des dépenses l'item suivant : Intérêt sur les obligations des water-works $104,685, et au chapitre des recettes une somme égale de $104,685 comme devant être le revenu probable de cet établissement. Mais notre confrère fait observer que les Conseils ayant réduit le taux d'environ 60 pour cent les recettes brutes qui n'ont été que de $141,009 cette année, ne dépasseront probablement pas $104,685. Or, si de ce chiffre on déduit les frais d'exploitation et de réparation, dont la moyenne est de $80,000 par an, il reste $21,685 pour payer $104,685. Si les autres évaluations sont aussi correctes, voilà un budget bien équilibré.

Désintéressement de M. Warmoth.

La mort de M. Nobles a laissé vacant un emploi de collecteur des droits de levées, emploi qui, on dire du *Republican*, vaut de $3000 à $4000. Deux concurrents se disputent cet emploi, l'un, nommé par le maire, l'autre nommé par le contrôleur. Ce dernier a fait voir un troisième compétiteur écarter les deux autres à l'aide d'une commission de notre compagnon gouverneur. Le *Republican* nous apprend que M. Warmoth a eu la magnanimité de s'abstenir, et il publie la lettre suivante écrite à un postulant :

ETAT DE LA LOUISIANE.
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1869.

Monsieur,—J'ai reçu votre demande pour être nommé collecteur des droits de levée sur tous les navires pour le 1er et le dos District de la Nouvelle-Orléans, en remplacement de C. H Nobles, décédé.

En réponse, j'ai à dire que le fait intitulé : Acte pour déterminer le mode de remplir les vacances dans tous les emplois pour lesquels il n'est pas pourvu autrement dans la Constitution," n'a pas eu pour but de servir de véhicule aux ambitieux pour les emplois créés par ordonnance des Conseils de Ville. Les vacances survenant dans les emplois établis par la Constitution et les lois d'Etat, seront remplies par élection et les lois d'Etat, seront remplies par élection et non par nomination exécutive.

H. C. WARMOTH,
Gouverneur de la Louisiane.

CENTRALISATION.—Un journal attribue au général Butler ces paroles :

"Le temps n'est pas éloigné où le gouvernement fédéral prendra possession des chemins de fer, des télégraphes et des express. "

M. Butler aurait pu ajouter, pendant qu'il y était, les bateaux à vapeur, les banques, les assurances, les pompes et les pompiers, les théâtres, les écoles et les collèges, et tout ce qui a un caractère d'utilité publique. Le Président ayant le droit de nommer à tous les emplois dépendant de ces établissements ou institutions, aurait une armée d'un million de fonctionnaires et il ne lui resterait plus qu'à se proclamer Empereur.

THEATRE DE L'OPÉRA.—Le spectacle de ce soir est l'un des plus attrayants qui aient été donné jusqu'à présent. Il se compose de :

Célimare le bien-aimé, comédie-vaudeville en trois actes, par E. Delacour et Labiche. (Répertoire du Palais-Royal.)

Le Sourd ou l'Auberge pleine, opéra-bouffe en trois actes, musique d'Adam.

Demain, lundi, deuxième représentation de l'*Africaine*, grand opéra en cinq actes, de Meyerbeer.

Après demain, mardi, première représentation de la *Grande Duchesse*, opéra-bouffe d'Offenbach.

Un Comité de Vigilance à New-York.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

L . . . R.

On se rappelle la lettre d'un M. Ch. Van Dusen, qui, il y a quelques jours, offrait une souscription de $50,000 pour la formation d'un *Comité de Vigilance* à New-York. Cette idée fermentait dans la moitié de la presse de l'Etat. Le *Herald*, qui raconte gravement la première réunion, dans Bleeker street, d'un certain nombre de citoyens au frais de se concerter pour la formation d'une organisation modelée sur celles qui ont jadis purgé la ville de San Francisco des bandits qui l'infestaient ; cette organisation prendrait le nom de *Law and order Regulators*, et adopterait ce monogramme : L. O. R.

Suivant le *Herald*, le président de l'association a ouvert la séance par le speech suivant.—Il va sans dire que tout le monde était masqué, et que les noms étaient remplacés par des numéros d'ordre. Il n'y a pas de bonne société secrète sans un peu de mélo-drame.

" Citoyens, a dit le président—dont un loup déguisait les traits—nous sommes engagés par un serment solennel à épurer notre pays entier jusqu'à ce qu'elle soit accomplie. Sur la nécessité de cette œuvre il n'y a qu'une voix parmi nous. Des efforts inouïs ont été faits par d'honnêtes républicains et par d'honnêtes démocrates pour arracher cette ville à la domination des bandits qui nous imposent, qui nous volent, qui nous tuent pour leur plaisir, et cela en toute impunité. Le suffrage est devenu une farce ; les élections sont décidées par la fraude ; la justice, corrompue par des juges corrompus, couvre le crime de son manteau ; les lois sont sans action contre les pires assassins de la société ; la sécurité et les vagabonds règnent sur la grande métropole commerciale du New York. Nous serons bientôt forcés de nous mettre en révolte ouverte contre ce qu'on appelle les lois de l'Etat, ou consentir à tomber plus bas que les nègres du Sud sous le gouvernement militaire, et nous ne nous décidons pas à faire quelque chose ! Quand nous aurons mis les malfaiteurs en chef.... Quand certains fonctionnaires de l'administration urbaine, et quel que juges d'un les nôtres seront douués à qui de droit lorsque le moment sera venu, surmonteront la peine de leurs crimes, une nouvelle ère se lèvera sur New York. Le premier devoir que nous aurons à remplir sera d'en finir avec les condamnés pour meurtre et pour vol qui sont détenus dans la prison de ville entourent la cha lumet qu'ils nous narguent ! Nous, O. L. R. est fort par le nombre et par les ressources, et a le cordial appui de milliers de respectables citoyens....."

A ce speech, le No 14 a répliqué :

Quand le peuple se sera débarrassé des coquins qui le dominent, il sera facile de former un bon gouvernement par exemple. Mais, tant que le scrutin est vicié, il n'y a d'autre gouvernement honnête que la balle et la corde.

Ces citations suffisent pour donner une idée du but et de l'esprit de l'association dont il s'agit. Nous la verrons bientôt à l'œuvre. La première séance n'a rien décidé d'immédiate ment pratique, et une prochaine réunion mettra la dernière main à l'œuvre. Il va sans dire que nous laissons au *Herald* toute la responsabilité de cette affaire, qui, à vrai dire, nous paraît faire plus d'honneur à son imagination qu'à son innocence.

CHRONIQUE LOCALE

CINQUIEME COUR DU DISTRICT.—L'affaire des élus et des acceptables est encore revenue hier devant cette Cour, et le juge Thomas a soutenu la demande faite au nom des acceptables pour obtenir la levée du writ d'injonction, que le juge Lésamont avait émis contre eux. MM. Bermudez et Cotton, avocats des élus, ont fait valoir en vain, devant le premier magistrat, le juge a dit qu'il était en dehors de son pouvoir d'accorder une injonction en tout autre au sujet d'une affaire déjà appel à avait été intenté devant la Cour Suprême ; que la concession de l'ordre d'appel le dépouillait de toute juridiction ultérieure. En conséquence, le juge Lesmont a fait connaître qu'on ne pourrait appeller de son ordre mettant l'injonction hors de Cour.

Nous nous demandons maintenant si une pierre partie ne se présentera pas pour attaquer les acceptables d'une manière plus fructueuse en les faisant juger la cause par un juri, et dans le cas d'insuccès, pour soumettre à la Cour Suprême le procès avec tous ses mérites.

NOUVELLE PHASE DANS L'AFFAIRE DES CONSEILS.—Nous avons appris, hier soir, que MM. Breen & Gorman avaient cédé à la Cinquième Cour de District une demande pour un appel dévolutif dans l'affaire, basée sur les elle, actions que, sous prétexte des comités de finance des Conseils, avec chacun un traitement de $200 par mois, ils ont intérêt monétaire notoire à empêcher pour un temps l'appel. Le juge Lésamont a ordonné qu'il serait répondu au rule le premier lundi de janvier.

TENTATIVE D'ASSASSINAT.—Vendredi soir, un nègre prétendant avoir des griefs contre un nommé Benton qui demeure au coin de la rue Claiborne, entre les rues Washington et Jackson, quatrième district, est allé l'attaquer dans son lit et lui a asséné un grand coup de bâton sur la tête. Il allait redoubler lorsque la femme de Benton, qui s'était éveillée, se précipite sur le nègre et le désarme. Celui-ci s'enfuit, mais il fut arrêté dans la soirée par un officier de police.

Le nègre prétend avoir été payé par un nommé Benton qui demeure au delà de la rue Claiborne, entre les rues Washington et Jackson, quatrième district, et a été attaquer dans son lit et lui a asséné un grand coup de bâton sur la tête. Il allait redoubler lorsque la femme de Benton, qui s'était éveillée, se précipite sur le nègre et le désarme. Celui-ci s'enfuit, mais il fut arrêté dans la soirée par un officier de police.

CORPS LEGISLATIF FRANÇAIS.

Nous empruntons à la *Patrie* le résumé suivant de la séance du 30 novembre :

A deux heures, la séance est ouverte sous la présidence de M. le colonel Regnis.

Toute l'opposition est à son banc. MM. Crémieux et Rochefort arrivent les derniers. M. Rochefort siége entre M. Raspail et M. de Kératry. Il échange une poignée de main avec ce dernier.

M. Jules Favre dépose plusieurs demandes d'interpellations :

1o Sur le retard apporté par le gouvernement à l'ouverture des Chambres ;

2o Sur la question de savoir si le gouvernement est dans l'intention de maintenir les candidatures officielles ;

3o Sur les troubles de juin dernier ;

4o Sur les faits qui ont motivé les troubles des bassins de la Loire et de l'Aveyron.

De plus, M. Jules Favre demande à déposer un projet de loi réclamant l'attribution du pouvoir constituant en faveur du Corps législatif.

M. le ministre de l'intérieur s'oppose au dépôt de ce projet de loi, demande que l'assemblée soit consultée, et propose la question préalable.

Voici le texte du projet de loi présenté par M. Jules Favre :

Article unique.

Le pouvoir constituant appartiendra désormais exclusivement au Corps législatif.

Ce projet de loi est précédé de l'exposé des motifs qui suit :

Projet de loi relatif au pouvoir constituant

EXPOSÉ DES MOTIFS.

La souveraineté nationale est le principe sur lequel reposent nos institutions.

Elle est la base du droit public moderne.

Elle se délègue, mais ne peut ni s'aliéner, ni se diviser.

En s'aliénant, elle s'anéantirait ; en se divisant, elle serait un élément d'anarchie.

L'auteur de la Constitution de 1852, en invoquant lui-même les principes de 1789, s'est soumis à cette loi fondamentale de toutes les sociétés libres. Cependant, après s'être fait attribuer le pouvoir constituant, le pouvoir exécutif entend le retenir, et, par là, étudier la volonté du pays.

Il modifie à son gré la Constitution, il usurpe le pouvoir législatif, et, grâce à cette autorité exorbitante, reste maître souverain de nos in-titutions.

Un tel état de choses est la confiscation de la souveraineté nationale. Il compromet tous les intérêts en détournant de leur objet tous les progrès non dans le vœu de tous, mais dans la volonté d'un seul.

Le pays a nettement déclaré, par les dernières élections, qu'il voulait dépendre de lui-même et non d'une autre personne.

C'est pour se conformer à cette décision qu'il importe de revenir aux principes.

Le pouvoir constituant et le pouvoir législatif ne peuvent appartenir qu'à la nation représentée par ses mandataires librement élus.

Il ne suffirait pas à cette nation de prendre une part illusoire au changement de sa Constitution en ratifiant par un plébiscite des résolutions arrêtées sans elle.

Le plébiscite qui supprime la délibération, sorte par là même, l'atteinte la plus grave à la liberté du vote ; la liberté la forme la plus défectueuse du gouvernement direct ; il n'a jamais été que le levier du despotisme.

C'est l'application de ces principes que consacre le projet de loi que nous avons eu vertu de notre initiative, l'honneur de soumettre à la Chambre.

Le surlendemain du dépôt de ce projet, la Chambre a procédé à l'élection de son président. Le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre des votants,	271
Bulletins blancs,	25
Suffrages exprimés,	246
Majorité absolue,	124

Ont obtenu :

M. Schneider,	151 voix
M. Alfred Le Roux,	57
M. Grévy,	30
M. Segris,	2
M. le comte Daru,	1
M. Emile Ollivier,	1

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS.

Nombre des votants.....271
Majorité absolue.....136

Ont obtenu :

M. le marquis de Talhouët.....	214 voix.
M. Du Miral.....	144
M. Chevandier de Valdrôme..	141
M. le baron Jadot Davo.....	137
M. le comte Daru.....	98
M. Buffet.....	75
M. Grévy.....	73
M. Buisson-Billault.....	67
M. Segris.....	28
M. Mège.....	24
M. Séguier.....	7
M. Louvet.....	7

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Nouvelles Européennes.

Paris, 18 déc—L'Empereur est entièrement rétabli.

Le journal de Rochefort a fait son apparition.

Londres, 18 déc—Un écrivain du *Times* favorise un autre canal plus profond et plus large, à travers l'Amérique centrale, et qui sera moins sujet aux brouillards et aux éboulis de sable.

Nouvelles de Washington.

Washington, 18—Le Sénat s'est ajourné à 10 heures et demie, après avoir passé le bill de Georgie. Le vote a été de 40 contre 9. Les seuls changements faits sont le 15e amendement comme préliminaire à la reconstruction et la conservation des sièges par ceux qui sontlemenant avoir servi la confédération par compulsion. Le titre du bill a été amendé de manière à lire "favoriser" au lieu de "compléter" la reconstruction de la Georgie.

Les arguments sur le bill ont montré que le Congrès s'est donné carte blanche en contrôlant l'action de la Georgie comme Etat.

Le comité de reconstruction est encore à entendre les nombreux témoins sur la politique locale et le caudelle du judiciaire de la Virginie. Il n'y a aucune apparence de solution finale aujourd'hui.

Washington, 18 déc—Nous avons eu alternativement neige et pluie aujourd'hui, ghoulées qui ont été terminées par un grand vent.

Le Revenu a torché aujourd'hui $500,000.

Le comité des banques . . de la circulation a envoyé à un sous-comité à New York pour faire enquête sur la panique de l'or.

La mise en accusation du juge Trigg, de Tennessee, est probable pour partialité contre le gouvernement.

Le comité de reconstruction a ajourné toute action concernant la Virginie jusqu'après les fêtes.

La Chambre discutera le bill de Georgie lundi prochain. Il se paraît pas douteux qu'il n'en soit disposé sous l'ordre de la question préalable.

Les lignes du télégraphe fonctionnent très lentement à cause de l'orage qui règne en ce moment.

Nouvelles diverses.

Macon, 18—Le *Telegraph* dit : En réponse à une dépêche de nous à Mr. S. N. Boughton, pour obtenir des faits sur l'entorge commis entre Darnell et Peter O'Neille, télégraphié d'Atlanta à la *Tribune* de New York, nous avons reçu ce qui suit : Milledgeville, 18 : Je ne sais rien sur l'attaque contre Darnell ou Peter O'Neil—Il n'y a pas de nouvelles que je sache—Il y a eu une petite dispute entre Peter O'Neil et un individu nommé Walle, causée par un excès de boisson. Darnell a prétendu qu'il était en danger. Personne autre ne pense ainsi. C'est une petite affaire en tout cas. Je n'en ai aucun désir quelconque. (Signé) S. N. BOUGHTON.

Montgomery, 18 déc—On a reçu ici depuis le 1er septembre jusqu'à ce jour 33,000 balles de coton, ce qui est 25,000 de plus que l'année dernière à cette date et 10,000 de plus que ce qui fut reçu du 1er septembre 1868 au 1er septembre 1869.

Hazleton, Pa., 18—Une mine de charbon s'est écroulée aujourd'hui, ensevelissant plusieurs maisons, ce qui a coûté la vie à 10 personnes.

Londonderry, 18.—Une force additionnelle de police et de soldats est arrivée ici pour empêcher tous troubles pendant la célébration de l'anniversaire du siége.

Memphis, 18 déc — L'élection aujourd'hui pour délégués à la Convention constitutionnelle s'est déroulée tranquillement. Il n'y a eu aucune fusté pen d'il tésté. Le vote de la ville pour la convention a été de 2571, et de 224 contre la convention.

Marchés europeens.

Paris, 18 décembre, midi — Bourse calme à l'ouverture et ferme. Rentes 72 45.

Londres, 18 décembre, midi — 1116 rouge de l'Ouest à cet 4 à.

Havre, 18 décembre — Coton, ferme à l'ouverture.

Paris, 18 décembre, au soir — Bourse, ferme à la clôture.

Frankfort, 18 décembre — 5-20, calmes à 91.

Marchés américains.

New York, 18, midi—Actions actives, faibles et actives Argent 7, Sterling 8 7/8. Louisiane 68. Levée 60 3/4. 84 3/4 1/2.

New York, 18 déc. au soir—Coton inactif à la clôture et sans changement.

New York, 18, au soir—Le bilan de la banque est défavorable. La réserve légale est diminuée d'une somme de $1,300,000. Stocks à 9 3/4. Or 129 5/8 à la clôture. Fonds publics, lourds à la clôture. 5-20 113 Fonds du Sud-Unies. Actions fermes. 4 à la clôture. Argent 6 à la clôture.

New-York, 18 décembre, au soir — Le bilan de la banque montre que les prêts ont augmenté de $101,000. Les espèces ont diminué de $2,000. La circulation a diminué de quelque chose. Les dépôts ont diminué de $1,300,000, et les legal tenders de plus de $2,000,000. Argent facile de 6 à 7.

Mobile, 18 déc—Coton en bonne demande. Marché calme à la clôture. Middl. 23 3/4. Vendu 1000 balles. Reçu 4911. Exporté 4344.

Charleston, 18 déc—Coton calme et sans changement. Middl. 24 1/4. Vendu 225 balles. Reçu 1932. Exporté 1977.

Savannah, 18 déc—Coton plus facile. Middl. 24 1/4. Reçu 3362. Exporté 6016. Vendu 500 balles.

Memphis, 18 déc—Coton calme et ferme, mid 24 1/8. Vendu 615 balles. Reçu 2856.

Cincinnati, 18 décembre — Farine de famille 5 00. Coton ferme ; middling 24. Whisky 97. Cochons 9 25. Bacon 14. Jambons 21. Graisse 19.

St-Louis, 18 décembre — Farine superfine 4 00. Whisky 1 00. Graisse 19.

Louisville, 18 décembre — Vendu 51 boucants de tabac de 6 à 15. Coton calme ; middling 23 3/4. Farine de famille 5 00. Whisky 98.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 18 décembre — Descendant, les steamers R. E. Lee, Kilgour, Lorena. Le fleuve monte vite.

Memphis, 18 déc—Descendant, les steamers Stella, Alps, Sam Brown et Thompson Dean. Ce dernier a ajouté à son fret 1600 balles de coton ici.

Cairo, 18 décembre — Descendant : Les steamers Bosse, Ames, Richmond et Sallie. Les eaux ont monté de 7 pouces dans les dernières 24 heures. Temps couvert. Mercure 32.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 18 décembre, 6 P. M. — Arrivée : Le vaisseau Allen, de Liverpool ; le steamer Geo. Washington, de New-York.

Passe à Loutre, 18 décembre — Arrivé, le navire J. F. Chapman, du Hâvre.

FAIT REMARQUABLE DE GUERISON.

La lettre suivante qui a paru dans les journaux de St. Louis, sera lue avec d'autant plus d'intérêt par une classe de malades, que le Dr. Hunter, qui a eu le mérite de cette guérison, se trouve aujourd'hui en cette ville où il fait une tournée professionnelle.

HOTEL SHERMAN.
Encoignure des rues Broadway et Washington,
St. Louis, 25 janvier 1869.

A l'Editeur du St. Louis *Times* :

Regardant ma guérison comme un fait digne de remarque et croyant qu'en faire mention c'est appeler l'attention sur un sujet qui intéresse toute la population de notre ville, je vous prie de me donner une petite place dans vos colonnes.

Il y a quelques années, j'avais la maladie que les médecins appellent la consomption ; je consultai plusieurs hommes de la faculté de médecine, qui tous eurent la même opinion sur le mauvais état de mes poumons. Je toussais et crachais du sang et de la matière, j'avais des transpirations nocturnes, et des chaleurs brûlantes dans mon côté gauche ; j'éprouvais des douleurs aiguës ; j'eus recours au Kalsh par la toux, la transpiration, et l'appauvrissement des muscles, que je ne pouvais plus vaquer à mes affaires, et mes amis me croyaient perdu.

En février 1864, je lus dans les journaux quelques-unes des lettres du docteur Hunter, lettres où il était dit que la consomption est guérissable par l'inhalation de remèdes dans les poumons, mais non au moyen de médecines dans l'estomac. Je ne connaissais rien de cela, naturellement, et ce n'est que toutes les médecines que j'avais prises en suivant la méthode ordinaire ne m'avaient servi à rien.

C'est alors que je consultai le Dr Hunter. Après un examen attentif de ma poitrine, il me dit que mes poumons étaient en très mauvais état, mais qu'avec de soins il pensait pouvoir me guérir en 5 mois. C'est le premier mot d'encouragement que je recevais et il fit chez moi renaître l'espoir. J'eus de l'inhalation d'une manière régulière pendant les mois prescrits par le docteur, et je reconnais le pouvoir de cette méthode curative. Ecoutez le docteur Hunter, il sait ce qu'il dit. Il a fait de la consomption une maladie curable. Il a fait de moi un homme bien portant, et je le recommande à tous ceux qui souffrent de cette maladie.

Respectueusement,
ALEX. B. RUSS.

Le Dr Hunter, qui a fait la guérison dont il est question dans la lettre ci-dessus, a ouvert un cabinet No 8 de Nouvelle-Orléans, rue du Canal, No 165, où il pense être consulté par les jours.

Chasse au Lion.

M. Bombonnel, le tueur de panthères, connu par l'apitelle en Algérie, dont nous avons annoncé l'arrivée en Louisiane, nous avait promis de nous donner quelque chapitre inédit de ses chasses. Obligé de partir pour l'autre bord de l'eau, il a prié un de ses amis, qui l'a connu en Algérie, de la colonel Fervjer, de nous fournir le récit d'une chasse qu'il eut l'occasion d'entreprendre avec un autre chasseur émérite, le lieutenant Chassaing, et dans laquelle il eut la chance incroyable de faire coup double sur deux grands lions. Voici le récit de cette chasse émouvante :

Coup double sur deux grands Lions.

Dans le cours de l'hiver de l'année 1865, M. Bombonnel et mon ami M. Chassaing, autre chasseur d'égal mérite, parcouraient la province de Constantine dans le but de rencontrer quelques bêtes fauves. Sept semaines environ s'étaient passées en recherches inutiles, lorsqu'on vint les informer que deux vieux lions, une grande lionne et deux lionceaux de dix-huit mois commettaient les plus grands ravages dans les montagnes de l'Aurès.

Enchanté d'une nouvelle si pleine d'espérances, nos deux batailleurs eurent bientôt terminé leurs préparatifs de départ et se félicitant d'une si belle aubaine, ils ne tardèrent pas à se trouver sur les lieux indiqués. Aussitôt arrivés, les mesures ordinaires furent prises ; la contrée fut étudiée avec le plus grand soin ; les passages fréquentés par la famille redoutable furent recherchés avec habileté et, un immense ravin boisé et surchargé d'une broussaille impénétrable ayant été reconnu comme le repaire habituel, les entrées et les sorties en furent indiquées avec une précision mathématique. Il ne restait plus qu'à opérer. On décida l'affût pour le jour même.

Le soir approchant et la conformation des lieux l'exigeant, deux postes éloignés l'un de l'autre furent préférés ; puis, après s'être cordialement serré la main, les chasseurs allèrent se confier à la garde de Dieu.

Deux vieux chevaux, ce soir là, devaient être offerts en holocauste. Parvenus au point désigné, chacun de nos Nemrod attache court sa victime à un piquet fortement enfoncé dans le sol et seulement à quatre pas environ de distance du buisson qui doit servir de gîte.

Ce gîte, de part et d'autre, est promptement disposé ; les armes sont préparées, les pistolets de gros calibre mis à portée de la main, les couteaux de chasse plantés en terre et faciles à saisir ; enfin, les fusils doubles (Lefaucheux) appuyés sur la fourche d'une branche à hauteur d'appui et aussi bruyés sur l'animal qui doit servir d'appât.

Il était alors huit heures et demie environ. Le brave Chassaing avait choisi un point culminant qui dominait le paysage et M. Bombonnel, peut être plus téméraire, était allé se blottir dans le fond du ravin et à deux lieues plus loin.

Chacun connaît le silence si très religieusement adressé en prière à St Hubert.

La lune qui était à cette époque à son dernier quartier ne dissipait encore que très peu les ténèbres, et la nuit était plus obscure. En ce moment, la neige et la pluie inondaient ou couvraient alternativement les montagnes au milieu desquelles on se trouvait. Depuis la venue de la nuit, c'est à dire pendant le cours de leurs préparatifs, nos deux chasseurs n'avaient cessé d'entendre le lion qui rugissait à une distance peu éloignée. Les nombreux ravins avoisinants en répercutaient les échos avec un fracas épouvantable : c'était, pour ainsi dire, un concert infernal, un vacarme réel à celui du tonnerre. Les sons paraissent se rapprocher sensiblement du côté de M. Bombonnel ; mais, comme ce point était déjà gardé, ils allaient se perdre à la fois vers l'intrépide ami l'un moment il se sentit frémir. Cependant, l'espoir et le désir firent promptement disparaître cette impression. Il se souvint qu'il avait promis de dépeindre 57 longues nuits en fatigues inouïes et en recherches inutiles ; et, que que la chance fut contraire, il était peu prodigue à cette heure suprême, il était à tout risque décidé à bénéficier de ses faveurs. Immobile, le cou tendu, l'oreille attentive, l'œil fixé sur son cheval, une nouvelle mais plus forte émotion le saisit comme le cœur. Le bruit avait cessé..... Plus de déchats, plus d'échos ; un silence de mort. La nuit était devenue plus sombre encore, et sans tout à fait tour, dans ces immenses précipices : Les lions étaient là.

Soudain, prompte comme l'éclair, une masse énorme se détache, et d'un bond vigoureux se précipite et tombe sur le cheval qu'elle terrasse. Bombonnel est qu'un combre. On est là tête ? on est l'épaule ? Le bête monstrueuse ne sait elle de face ou de flanc ? est ce le dos, est-ce le poitrail qu'elle présente ? Impossible de le gager : il fait trop sombre en ce moment.

A tout hasard, cependant, il faut risquer la partie..... La détente est prendre ; on darde au-dessus de l'animal, une décharge a éclaté dans l'espace et sa énorme lion ronflant et rugissant comme s'il allait expirer, tombe les reins cassés.

L'heureux chasseur se dispose à replacer une nouvelle cartouche, lorsque soudain, la bête monstrueuse se lève sur ses pattes de devant, et d'un pénible effort se jette, en se traînant, contre le buisson, où elle vient l'emprisonner. Danger suprême : le fauil devenait inutile : la chasse du second canon ne pouvait plus servir. Bombonnel sentait le sang de la bête fauve lui sonner ses tempes ; il entendait le rugissement de l'animal lui chauffait la figure, ses ongles menaçaient l'assemblement, et un mot, le moindre mouvement, le bruit le plus léger, et notre courageux ami était dévoré. Cependant, il se décide à tenter un dernier coup. Le pistolet seul, avec sa balle de fort calibre, semblait pouvoir procurer une lueur d'espoir. Il prend son arme, il se lève, il